

Standard Général
02 43 83 48 10

DIRECTION GÉNÉRALE
94, rue de Beaugé
La Futaie
CS 72119
72021 Le Mans Cedex 2
direction@saferpaysdelaloire.fr
www.saferpaysdelaloire.fr

S.A. au cap. de 1 418 032 €
RCS Le Mans B 576 350 169
SIRET 576 350 169 00016
APE 4299 Z
N° TVA Intracommunautaire
FR 08 576 350 169 00016

Publication effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Pays de la Loire porte à la connaissance du public qu'à la suite de l'exercice de son droit de préemption, elle a décidé des rétrocessions ci-après :

RS 85 24 6078 01 :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOIRMOUTIER, B.P. 714 - Rue de la Prée au Duc, 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE,
pour un prix principal de 410 000,00 € (**)
Qualité : Communauté de communes
Commune de BARBÂTRE(85) – Surface de : 1 ha 30 a 25 ca
ZB- 0107 ZB- 0087
Pour une superficie totale rétrocédée de 1 ha 30 a 25 ca

Motif de l'attribution : Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'appui technique qu'apporte la SAFER aux collectivités dans la mise en œuvre de politiques publiques, conformément à l'action 4.2 du Programme Pluriannuel d'Activités de la SAFER et aux dispositions de l'article L. 111-2 du CRPM. La Communauté de Communes de Noirmoutier souhaite acquérir ce bien en vue de préserver le patrimoine par la réhabilitation du moulin et la remise en valeur du site. Ensuite, vu le positionnement stratégique du site et au regard du projet global alimentaire porté par la Communauté de Communes, l'acquisition de ce bien est l'opportunité de conforter l'image d'un "village agricole" permettant de rassembler sur un même site plusieurs outils nécessaires au maintien et au développement d'une agriculture locale et diversifiée (production maraîchère, création/valorisation d'une filière locale insulaire de la farine, vente directe, ...). Enfin, le site revêt également un intérêt pédagogique et touristique. La collectivité se porte acquéreur en tant qu'investisseur bailleur et devra mettre en location les surfaces agricoles à un exploitant agréé par les services de la SAFER. Un cahier des charges de 15 ans sera appliqué. Cette opération s'inscrit également dans l'objectif de renouveler les générations agricoles (Enjeu 1 Action 1.1, 1.2 et 1.3) et/ou d'améliorer la résilience des exploitations (Enjeu 1 action 1.5 et 1.6) Ces actions sont prévues dans le Programme Pluriannuel d'Activités de la SAFER ainsi que dans les missions de cette dernière, définies par l'article L 141-1 1° du CRPM. Cette attribution s'accompagne des réglementations liées au zonage PPRL (inondation), monument historique (Moulin de la Plaine), des préconisations environnementales Loi Littoral. Elle répond également à l'enjeu n° 3 « Lutte contre les risques naturels et le changement climatique » et « Préservation de la biodiversité, des habitats naturels ainsi que des espaces agricoles, naturels et forestiers et de la diversité des paysages » (Enjeu 3 Action 3.1 et 3.3).

(**) Montant éventuellement soumis à la TVA

Toute précision complémentaire peut être donnée sur demande à l'adresse du siège social de la Safer :

SAFER Pays de la Loire, 94, rue de Beaugé La Futaie CS 72119 72021 LE MANS Cedex 2

Pour la SAFER,
Au Mans le 25 juillet 2024
Rémy SILVE
Directeur Général délégué



SERVICES DÉPARTEMENTAUX
Loire-Atlantique
Rue Pierre-Adolphe Bobierre
La Géraudière
44939 Nantes Cedex 9
safer44@saferpaysdelaloire.fr

Maine-et-Loire
14, avenue Joxé
CS 80646
49006 Angers Cedex 01
safer49@saferpaysdelaloire.fr

Mayenne
Parc Cérès – Bâtiment U19
21 rue Ferdinand Buisson
53810 CHANGÉ
safer53@saferpaysdelaloire.fr

Sarthe
94, rue de Beaugé
La Futaie
CS 72119
72021 Le Mans Cedex 2
safer72@saferpaysdelaloire.fr

Vendée
21, boulevard Réaumur
85013 La Roche-sur-Yon Cedex
safer85@saferpaysdelaloire.fr

A Barbatre, le

Visa du Maire et cachet

Valant certificat d'affichage

pendant le délai réglementaire de 15 jours; conformément aux articles R 142-4 et R 143-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (du _____ au _____).